

2SLM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.518.070 euros
Siège social : 20 TRAVERSE DE LA BUZINE
LA ROSERAIE BAT A2
C/O EXPERA CONSEILS
13011 MARSEILLE
920.712.445 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 16 avril,
À 10 heures,

Monsieur Stéphane LE MOING titulaire de 251.757 parts sociales en pleine propriété
Madame Stéphanie LE MOING titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société 2SLM, détenant ensemble la totalité des parts sociales de la Société,

Ont pris conformément aux modalités prévues par l'article 19 des statuts les décisions unanimes suivantes :

- Nomination de Madame Stéphanie LE MOING en qualité de co-gérante
- Modification de l'article 13 des statuts
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

❖ **PREMIERE DECISION**

Les associés ratifient la nomination en date du 1^{er} décembre 2025, de Madame Stéphanie CHORDA épouse LE MOING, demeurant à CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES (Bouches du Rhône) Chemin du Coulet, en qualité de Gérante, pour une durée illimitée.

Madame Stéphanie LE MOING déclare accepter les fonctions de Gérante qui lui ont été confiées.

Elle affirme n'exercer aucune autre fonction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

❖ **DEUXIEME DECISION**

En conséquence de l'adoption de la précédente décision, les associés décident de modifier l'article 13 des statuts

« **Article 13 –GERANCE**
.../....

La gérance de la société est assurée par :

- **Monsieur Stéphane LE MOING**
demeurant à CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES (Bouches du Rhône) Chemin du Coulet,
- **Madame Stéphanie CHORDA épouse LE MOING**
demeurant à CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES (Bouches du Rhône) Chemin du Coulet,

pour une durée indéterminée."

❖ **TROISIEME DECISION**

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés et qui sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

Monsieur Stéphane LE MOING

Madame Stéphanie LE MOING